

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU DÉPISTAGE DE LA TRISOMIE 21 RÉSEAU PÉRINATAL DE LA RÉUNION

ADHÉSION :

Je soussigné (e).....,

Professionnel(le) de santé, réalisant des échographies obstétricales du 1er trimestre

- ☐ Gynécologue obstétricien ☐ Gynécologue médical
- ☐ Sage-femme
- ☐ Radiologue
- ☐ Médecin généraliste
- ☐ Autre, préciser :

Adresse du lieu d'exercice :

N° et rue :

Code postal :

Ville :

N° téléphone professionnel :

Mail professionnel :

N° RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) :

Si attente du numéro RPPS, attestation d'honneur signée par le chef de service.

demande l'obtention d'un numéro d'identifiant pour pratiquer la mesure de la clarté nucale et de la longueur crânio-caudale au 1er trimestre de la grossesse en vue du dépistage combiné de la Trisomie 21 avec les marqueurs sériques maternels au Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) :

- ☐ Il s'agit de ma **première demande d'identification**
- ☐ **Je change de région** et j'atteste avoir contacté le DSRP pour demander un transfert et obtenir un certificat de suppression de mon numéro précédent
- ☐ **Je reprends une activité échographique T1** pour le dépistage de la T21

QUALIFICATION :

- ☐ **Je certifie avoir suivi une formation initiale en échographie fœtale** et je joins le justificatif d'obtention du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) d'échographie en gynéco-obstétrique réalisé en France
- ☐ **Je déclare avoir réalisé une Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)** ou analyse des pratiques professionnelles (APP) à l'issue de ce DIU et je joins l'attestation initiale délivrée par l'organisme accompagnant les démarches d'analyse des pratiques des échographistes dans le cadre du Dépistage de la Trisomie 21 (OAP DT21)

ENGAGEMENTS DE L'ÉCHOGRAPHISTE :

Je m'engage à :

- ☐ Ne pas utiliser ce numéro d'identifiant pour le dépistage de la T21 au-delà de la date indiquée dans le certificat de suppression envoyé par le DSRP
- ☐ **Ne pas transmettre ce numéro d'identifiant à un tiers**, en sachant que toute utilisation frauduleuse peut entraîner la suppression de ce numéro par le DSRP
- ☐ Ne pas demander de numéro d'identifiant simultanément auprès de plusieurs DSRP
- ☐ Ne pas utiliser ce numéro d'identifiant à des fins de **promotion et de publicité**
- ☐ **Respecter les règles de bonnes pratiques en matière de dépistage et de diagnostic prénatals** avec utilisation des marqueurs sériques maternels de la trisomie 21, définies par les Arrêtés du 23 Juin 2009 puis du 14 Décembre 2018, notamment sur :
 - L'information, la demande et le consentement de la femme enceinte en vue d'un dépistage prénatal avec utilisation des marqueurs sériques maternels de la trisomie 21 lors de la prescription
 - L'examen échographique : conditions de réalisation des mesures de la clarté nucale et de la longueur cranio-caudale; conditions nécessaires pour l'appareil échographique, qualifications requises pour réaliser des échographies obstétricales et fœtales
 - Je m'engage à ne **plus utiliser mon numéro d'identifiant** pour le dépistage de la T21 si ces critères qualité ne sont pas remplis ;
- ☐ **Suivre le résultat de ma médiane de MoM de la clarté nucale**, et respecter les préconisations issues de la commission d'évaluation du DSRP, suivre les formations demandées ou exigées et transmettre les attestations au DSRP
- ☐ **Garder les attestations délivrées** (EPP initiale, formations...) ainsi que les résultats annuels de médiane
- ☐ **Effectuer un volume minimal de 30 échographies par an** permettant un calcul de médiane significatif ou justifier au DSRP de situations spécifiques (congé maternité, congé maladie, début ou fin activité ...)
- ☐ **Prévenir le Réseau Périnatal Réunion de tout changement** : lieu d'exercice, coordonnées (adresse, téléphone, mail), cessation d'activité (totale ou temporaire) ...

ENGAGEMENTS DU RÉSEAU PÉRINATAL RÉUNION :

Le Réseau Périnatal Réunion s'engage à :

- ✓ Gérer le numéro d'identifiant : création du numéro, mise à jour de la liste des échographistes sur la plateforme nationale T21, suppression du numéro en fin d'activité
- ✓ Transmettre à l'échographiste les attestations afférentes (identification, suppression ...)
- ✓ Analyser les résultats avec la commission d'évaluation T21 et émettre des préconisations (en lien avec les bornes émises par les OAP DT21)
- ✓ Envoyer les résultats des médianes de MoM de clarté nucale à l'échographiste avec les préconisations de la commission d'évaluation T21
- ✓ Afficher la liste des échographistes identifiés pour les usagers

COMMUNICATION - PROTECTION DES DONNÉES ET CIRCUIT DES DONNÉES :

☐ Je suis informé(e) que :

- Le Réseau Périnatal Réunion traite mes données personnelles pour la gestion des numéros d'identification T21 et le suivi qualité sur la base d'une mission d'intérêt public, ces données sont indispensables pour permettre l'obtention d'un numéro d'identification.
- Mes données sont destinées aux personnels habilités du DSRP et peuvent être communiquées aux laboratoires agréés participant au dépistage combiné de la Trisomie 21, à la FFRSP. Mes données sont conservées pendant la durée de mon adhésion au DSRP, puis pendant 5 années à compter de la suppression de mon numéro d'identifiant.
- Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, je dispose des droits suivants sur mes données : droit d'accès, de rectification, d'effacement (dans les limites des obligations légales applicables), de limitation du traitement, d'opposition (pour les traitements fondés sur l'intérêt public) et de portabilité (pour les traitements fondés sur le consentement). Lorsqu'un traitement repose sur mon consentement, je dispose du droit de le retirer à tout moment, sans que cela remette en cause la licéité des traitements effectués avant ce retrait. Pour exercer ces droits, je peux contacter le secrétariat du Réseau Périnatal Réunion à l'adresse suivante : contact@repere.re. En cas de réponse insatisfaisante, je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) — www.cnil.fr.
- Pour plus d'informations, contacter le délégué à la protection des données à l'adresse : contact@rgpd-sante.com ;

☐ J'autorise le Réseau Périnatal Réunion à publier mon nom et adresse professionnelle sur son site internet pour informer le public de ma pratique des échographies T21, je suis informé(e) que je peux retirer à tout moment mon consentement en écrivant au DSRP : contact@repere.re ;

RESPONSABILITÉ :

- ☐ J'engage ma responsabilité pleine et entière dans la qualité de chacun de mes clichés et mesures, ainsi que de l'utilisation de mon numéro d'identifiant qui est **individuel et personnel**.
- ☐ Je suis responsable de la conservation des documents transmis par le DSRP : attribution du numéro d'identifiant, suivi qualité de mon activité (courriers, résultats de médianes, recommandations...)

Le Réseau Périnatal Réunion ne pourra être tenu pour responsable des négligences avérées des échographistes dans ce processus.

A, le

Signature et cachet :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Diplôme de médecin ou de sage-femme
- ☐ Pour les gynécologues obstétriciens et les spécialistes en imagerie médicale ayant démarré leur activité à partir de 1997 : DU ou DIU d'échographie en gynécologie obstétrique
- ☐ Pour les sages-femmes ayant débuté leur activité à partir de 1997 : attestation en échographie obstétricale ou DIU d'échographie en gynécologie obstétrique
- ☐ Pour les médecins généralistes et les autres médecins spécialistes : DIU d'échographie générale ainsi que son module optionnel de gynécologie-obstétrique
- ☐ Justificatif d'EPP en échographie du premier trimestre par l'un des 3 organismes agréés (CFEF, CNGOF, CEPPIM)
- ☐ Justificatif de RCP couvrant l'activité d'échographie obstétricale (attestation d'assurance)
- ☐ La charte de travail au sein du Réseau Périnatal datée et signée
- ☐ La charte du Réseau Périnatal Réunion signée
- ☐ Attestation de radiation, si déjà agréé par un autre réseau

Adhésion au réseau :

- ☐ Adhésion au principe associatif (30 euros)
- ☐ Adhésion comme membre bienfaiteur (50 euros)

Adhésion en ligne : [Adhésion au réseau - Repère - Réseau Santé Professionnel Périnatalité Île de La Réunion \(repere.re\)](https://repere.re) (paiement sécurisé)